



Afin d'aider l'élève à améliorer son comportement et son apprentissage de la matière, il devra respecter ces quelques règles.

Règlement de la cuisine C.E.F.A

Mesures de sécurité concernant le travail.

- Les couloirs et portes d'accès doivent en permanence être dégagés de tout objet.
- Se déplacer calmement.
- Il est strictement interdit de fumer dans la cuisine.
- Pour quelles que raisons que ce soient, l'élève ne peut quitter la cuisine pendant les heures de cours (sauf en cas d'accident et d'incendie).
- Conserver un ordre permanent dans le rangement des ustensiles de cuisine.
- Il est strictement interdit d'abandonner un appareil en fonctionnement.
- Il est obligatoire d'utiliser les appareils selon le mode d'emploi et les normes de sécurité.
- L'accès à la cuisine est interdit aux élèves non accompagnés.
- L'élève ne peut rester en cuisine durant les récréations et le temps de midi
- L'élève ne va pas aux toilettes pendant les heures de cours.
- L'utilisation de poignées pour la manipulation des récipients et appareils chauds est obligatoire.
- Signaler aux professeurs tout matériel défectueux.

Entretien et rangement du poste de travail.

- Il s'effectue à la fin de chaque leçon.
- Le matériel électrique est débranché, nettoyé et rangé.
- L'évier correctement lavé et essuyé.
- Les essuies correctement rangés sur le séchoir ou mis en machine le cas échéant.
- Vider les poubelles, les rincer et y mettre un plastique.
- Balayer le local
- Les moules à pâtisserie correctement lavés et séchés.
- Utiliser les produits d'entretien avec modération (le gaspillage sera payant).
- Aucun ustensile de cuisine (plat, moule, casserole, ...) ne peut être emporté.
- L'élève doit prévoir un récipient pour emporter sa préparation.

Tenue de travail et matériel

- Le port d'une veste et d'un tablier blanc 100 % coton est obligatoire.
- Le port des bas nylon est interdit.
- Les cheveux longs seront noués.
- Se laver correctement les mains, dans le lavabo approprié, avant toute manipulation des aliments.
- Posséder un classeur (nominatif) avec des intercalaires, pour le rangement systématique des fiches de cuisine et du cours.
- Etre en possession de son journal de classe lors de chaque leçon (voir règlement).
- Avoir acquitté la provision nécessaire à l'achat des ingrédients.